

Contact presse :

Christine Gille
04 68 96 45 86
06 24 91 60 01
canigougrandsite@wanadoo.fr

EXTENSION DU SITE CLASSÉ DU MASSIF DU CANIGÓ

décret signé, surface triplée !

Par décret en date du 22 août 2013, le site classé du massif du Canigó est passé de 7788 à 23 212 hectares, devenant ainsi le 4ème plus grand site classé de France en surface.

Une extension pour mieux protéger les paysages

Enjeux

Cette nouvelle extension a été envisagée dès la mise en œuvre de l'Opération Grand Site en 2000. Elle a pour objectif de rendre les limites de la protection plus cohérentes avec les paysages, en incluant les sites remarquables, pittoresques et porteurs de l'identité du massif. Le syndicat mixte Canigó Grand Site (SMCGS), présidé par Christian BOURQUIN, gère le massif depuis 2002 dans le souci de la protection de l'intégrité des paysages. La procédure d'extention a ensuite été lancée par délibération du comité syndical, votée à l'unanimité.

Redélimitation

Le site classé actuel est entièrement intégré au nouveau périmètre auquel s'ajoutent plusieurs territoires qui contribuent à consacrer le paysage d'exception que compose le massif du Canigó.

- Intégration des réserves naturelles nationales de Py (3 930 ha), de Mantet (3029 ha) et de Prats-de-Mollo-la-Preste (2185 ha), pour une surface totale de 9100 ha.
- Intégration du site inscrit des Gorges du Saint-Vincent, d'une grande valeur paysagère, avec ses nombreux sentiers de randonnée et ses cascades renommées comme celle des Anglais, celle du St-Vincent et celle de la Forat de la Tomba.
- Intégration des Gorges du Cady, qui serpentent entre des massifs rocheux élancés et des reliefs déchiquetés, en passant sous la jasse du refuge gardé de Mariailles. Ce cheminement tortueux se prolonge au pied de l'Abbaye millénaire de Saint-Martin du Canigó, site classé bien connu.
- Intégration de la piste de Balaig, emblématique de la conquête touristique des hauteurs du Canigó à la fin du XIXème siècle. Son caractère originel a été relativement bien conservé, avec ses vieux parapets en pierre et son tunnel en amont de l'Escala de l'Ours.

LES MEMBRES
DU SYNDICAT MIXTE

*Conseil Général
des Pyrénées-Orientales*

*Office National des Forêts
Aude/Pyrénées-Orientales*

Les communes du massif

*Avec le soutien
de la Région
Languedoc-Roussillon,
de l'Etat
& de l'Europe.*

Les communes concernées

Baillestavy, Casteil, Clara, Corsavy, Estoher, Fillols, La Bastide, Le Tech, Mantet, Prats-de-Mollo-la-Preste, Py, Saint-Marsal, Taurinya, Valmanya et Vernet-les-Bains.

Les autres protections du site classé

- Un monument historique inscrit à l'inventaire : l'ermitage Sant-Guillem de Combret,
- 9 sites Natura 2000 et notamment 2 sites d'intérêt communautaire et une zone de protection spéciale gérés par le SMCGS,
- Un Parc naturel régional dont le territoire se superpose sur quelques communes,
- Des zones naturelles d'intérêt écologique et faunistique (ZNIEFF) et une ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux).